



## ELECTIONS COMMUNALES

### CONVOCAION A UNE ASSEMBLEE DE COMMUNE

Chères Echandelières, Chers Echandeliers,

Conformément à la constitution vaudoise, à la loi sur les communes et à la loi sur l'exercice des droits politiques, les autorités communales (Conseil communal et Municipalité) doivent être renouvelées au printemps 2021.

En vue du dépôt des listes qui doit se faire du **lundi 11 janvier au lundi 18 janvier 2021 à 12h00**, nous convoquons une assemblée de commune

**le mardi 24 novembre 2020 à 20h00, à la salle des Utins**

pour la présentation des candidats acceptant de figurer sur une liste dénommée "liste d'entente communale" pour l'élection du Conseil communal et de la Municipalité.

L'ordre des noms sur la liste d'entente communale pour le Conseil Communal et la Municipalité est déterminé comme suit :

1. Les conseillers/ères sortants, par ordre alphabétique pour le Conseil Communal, par ordre d'ancienneté pour la Municipalité
2. Les candidats annoncés ou présentés lors de l'assemblée de commune, ordre par tirage au sort
3. Les candidats s'inscrivant sur la liste après l'assemblée de commune, par ordre d'arrivée

Les personnes empêchées d'assister à cette séance, mais désirant néanmoins présenter leur candidature, peuvent le faire auprès du secrétariat du Conseil Communal par courrier ou par courriel (conseil@echandens.ch). Elles seront intégrées au tirage au sort effectué lors de ladite séance. Après cette séance, toute inscription sur la liste d'entente communale se fera auprès de l'administration communale, pendant les heures d'ouverture.

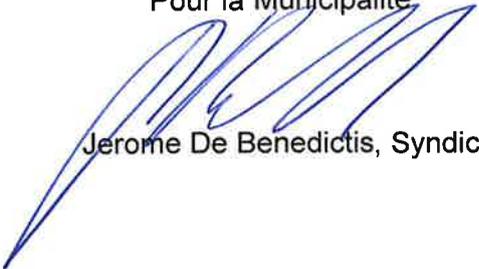
Les candidats à l'élection au Conseil communal et à la Municipalité voudront bien faire parvenir par courriel (conseil@echandens.ch) une photo type "passeport" en vue d'une présentation des candidats à la population. Toutefois, si des personnes ne désirent pas apparaître en photo, celles-ci ne seront mentionnées que par leur nom, prénom, profession et année de naissance.

Le Conseil communal comptera 60 membres et la Municipalité 5 membres pour la législature 2016-2021. Seuls les citoyens actifs au sens de la loi pourront figurer sur une liste.

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la Covid-19, des mesures particulières seront prises durant cette assemblée de commune. **Merci de vous référer aux indications figurant au dos de la présente.**

Nous espérons vous rencontrer nombreux à cette séance préliminaire où seules les questions relatives à ces élections seront discutées.

Pour la Municipalité

  
Jerome De Benedictis, Syndic



Pour le Conseil communal

  
Jean-Nicolas Muff, Président

**Plan de protection pour l'Assemblée de Commune du  
mardi 24 novembre 2020, à 20h00, à la Salle des Utins**

- Le port du masque est obligatoire
- Merci de vous désinfecter les mains à l'entrée des salles
- Les personnes se portant candidates se rendent à la salle principale
- Le public se tiendra dans le foyer et suivra l'assemblée par vidéo
- Les personnes prenant la parole utilisent le micro prévu à cet effet, nettoyé régulièrement et gardent leur masque
- Les mouchoirs et masques usagés sont à déposer dans les poubelles fermées, prévues à cet effet
- Les coordonnées des personnes présentes seront prises à l'entrée ; merci de venir suffisamment tôt afin de permettre cette procédure. Vos coordonnées pourront également être saisies via l'application SocialPass.